

27/09/2011



Conseil de sécurité

CS/10396

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil de sécurité
6623^e séance – matin

**« L'AUTORITÉ PALESTINIENNE A LA CAPACITÉ DE GÉRER UN ÉTAT », SOULIGNE
LE CHEF DES AFFAIRES POLITIQUES DE L'ONU
DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ**

**Une reprise immédiate des négociations et une conférence à Moscou dans six mois
permettraient d'aboutir à un accord sur un État palestinien d'ici à la fin de 2012, indique-t-il**

« L'Autorité palestinienne est aujourd'hui capable de gérer un État », a affirmé ce matin devant le Conseil de sécurité M. B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, en faisant aux membres du Conseil de sécurité une présentation mensuelle sur la situation au Moyen-Orient.

Reprenant les conclusions de la réunion tenue le 18 septembre à New York par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens (AHLIC), M. Pascoe a confirmé que les évaluations de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO) démontrent la capacité qu'a acquise l'Autorité palestinienne de gérer un État.

« Il s'agit d'un véritable succès de portée internationale », a insisté M. Pascoe, en rappelant que le Conseil de sécurité sera amené à se prononcer sur la demande de reconnaissance d'un État palestinien, soumise le 23 septembre par le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas. C'est au vu de ce constat que le Comité a, au cours de sa réunion, exhorté Israël à faciliter la prise et la mise en œuvre de mesures permettant le développement du secteur privé en Cisjordanie et à Gaza, et à favoriser des transferts ininterrompus et prévisibles de revenus entre Israël et le territoire palestinien tout en permettant le développement de la Zone C.

L'Autorité palestinienne a atteint les objectifs fixés il y a deux ans, et cela doit être noté et préservé, a insisté M. Pascoe en félicitant le Président Abbas et le Premier Ministre palestinien Fayyad pour leurs réalisations. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a souligné que les principaux obstacles à l'édification de l'État palestinien n'étaient pas structurels mais politiques.

« Si personne ne peut nier les tensions, il existe des opportunités pour la reprise des négociations », a aussi dit le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques en exhortant les parties à répondre à l'invitation du Quatuor à participer à une réunion préparatoire dans un délai d'un mois pour s'entendre sur la méthode. Il a invité les parties à répondre à l'appel du Quatuor et à soumettre des propositions détaillées sur les territoires et la sécurité dans les trois mois qui suivront la reprise de négociations, avec la tenue d'une conférence de Moscou dans un délai de six mois, pour parvenir à un accord au plus tard fin 2012. Il s'est réjoui que malgré les frustrations et le manque de confiance, les deux parties ont entrepris de considérer soigneusement le nouvel appel du Quatuor.

Dans le domaine fiscal, tout en saluant le don de 200 millions de dollars effectué par l'Arabie saoudite pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'Autorité palestinienne, M. Pascoe a estimé que le déficit de financement prévisionnel, qui atteindra 150 millions de dollars d'ici à la fin de 2011, exige des donateurs qu'ils assurent un appui plus conséquent à l'Autorité palestinienne pour l'aider à

faire face à ses besoins les plus critiques. Il a indiqué que le Quatuor a jugé nécessaire vendredi dernier l'organisation d'une conférence de donateurs pour appuyer les objectifs de consolidation des institutions d'État palestiniennes. M. Pascoe a, en outre, exhorté Israël à assouplir les mesures d'embargo sur Gaza, en particulier au regard de l'importation de matériaux de construction, de la nécessité pour les Palestiniens d'avoir des échanges commerciaux, et de celle ayant trait à la liberté de mouvement des personnes.

Mettant l'accent sur les coûts humains du conflit israélo-palestinien depuis un mois, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a précisé qu'au cours de cette période deux Palestiniens, dont un militant, ont été tués et 102 autres, dont 12 enfants blessés. Il a également mentionné que 10 civils israéliens avaient été blessés et que 18 roquettes palestiniennes avaient été tirées sur Israël. Il est souhaitable que les extrémistes des deux cotés n'enveniment pas la situation, a préconisé M. Pascoe.

Par ailleurs, il s'est particulièrement inquiété de la poursuite de la construction de colonies de peuplement, qui est une violation des engagements pris au titre de la Feuille de route. M. Pascoe a, à cet égard, cité l'approbation par les autorités israéliennes de 100 nouvelles unités de logement dans la colonie de Beit Aryeh, située dans le nord de la Cisjordanie, et le désir des autorités israéliennes d'exproprier 80 hectares de terres autour d'une colonie de peuplement avancée située en territoire palestinien. Il s'est particulièrement inquiété de la décision prise aujourd'hui par le Comité de planification du District de Jérusalem de planifier de nombreux logements israéliens à Jérusalem-Est.

Évoquant ensuite la situation au Liban, M. Pascoe a dit que la situation sécuritaire y était en général calme, tout en restant marquée par la persistance de violations israéliennes presque quotidiennes de l'espace aérien libanais. Il a précisé que la période couverte par son rapport a été marquée par une intervention des Forces de sécurité israéliennes dans la Bekaa occidentale le 20 septembre, où elles ont arrêté quatre personnes et en ont tué deux autres, accusées d'être liées à l'enlèvement de sept citoyens estoniens pris en otages en mars et libérés au mois de juillet. Il a évoqué un incident survenu le 13 septembre dans le village de Ayta Ash Sha'b, au cours duquel un soldat de la FINUL a été blessé. Il a ensuite salué le très fort engagement du Président libanais Sleiman à l'égard du Tribunal spécial pour le Liban, un engagement que le Chef d'État libanais a exprimé le 21 septembre dans son discours à l'Assemblée générale. Dans le nord du Liban, l'ONU continue de coordonner avec le Gouvernement l'assistance aux déplacés syriens, qui sont aujourd'hui au nombre de 3 780, a dit M Pascoe.

S'agissant tout particulièrement de la Syrie, M. Pascoe a précisé que l'augmentation du nombre de réfugiés syriens au Liban traduisait l'aggravation de la situation en Syrie, où le régime semble poursuivre une politique de violentes répressions. Il a précisé qu'en date du 15 septembre, une coalition d'opposants syriens a annoncé la création d'un « Conseil national syrien », en s'engageant à construire un État moderne respectueux de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a indiqué qu'en date du 12 septembre, le Président du Conseil des droits de l'homme a nommé trois experts, afin de former une commission internationale d'enquête, comme cela a été décidé par le Conseil de sécurité le 23 août dernier. Il a ajouté que ces experts se réuniront à Genève cette semaine, afin de discuter de leur programme et méthodes de travail et établir des contacts avec les parties concernées. M. Pascoe a souligné qu'il est important que soient déterminées toutes les responsabilités, concernant les violations des droits de l'homme commises en Syrie depuis le mois de mars dernier, et il a émis l'espoir que le Gouvernement de Syrie coopèrera avec la Commission d'enquête.

Dans une déclaration liminaire, intervenant en qualité de Président du Conseil de sécurité, M. Natib Mikati, Premier Ministre du Liban, a souligné le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et le droit de ce peuple d'avoir un État indépendant qui soit internationalement reconnu comme État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Rappelant que le droit des peuples vivant sous occupation étrangère à l'autodétermination était reconnu par l'ONU depuis un quart de siècle, il a estimé que la Palestine remplit tous les critères et conditions pour devenir un État souverain, dont notamment la capacité d'établir et entretenir des relations avec d'autres États. M. Mikati s'est élevé contre la politique israélienne qui vise à chasser de leurs foyers les Palestiniens en démolissant leurs maisons, et en confisquant leurs terres et leurs ressources en eau tout en cherchant systématiquement à modifier les caractéristiques démographiques de Jérusalem-Est. Il a exhorté la communauté

internationale à faire pression sur Israël pour qu'il cesse de violer l'intégrité territoriale du Liban et de la Syrie. À cet égard, le Premier Ministre libanais a rappelé qu'Israël occupait toujours les hauteurs du Golan syrien et les fermes et collines de Shebaa. En outre, il a fermement exhorté Israël à respecter la zone économique exclusive maritime du Liban en particulier en ce qui concerne l'exploitation en mer des réserves de pétrole et de gaz.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel